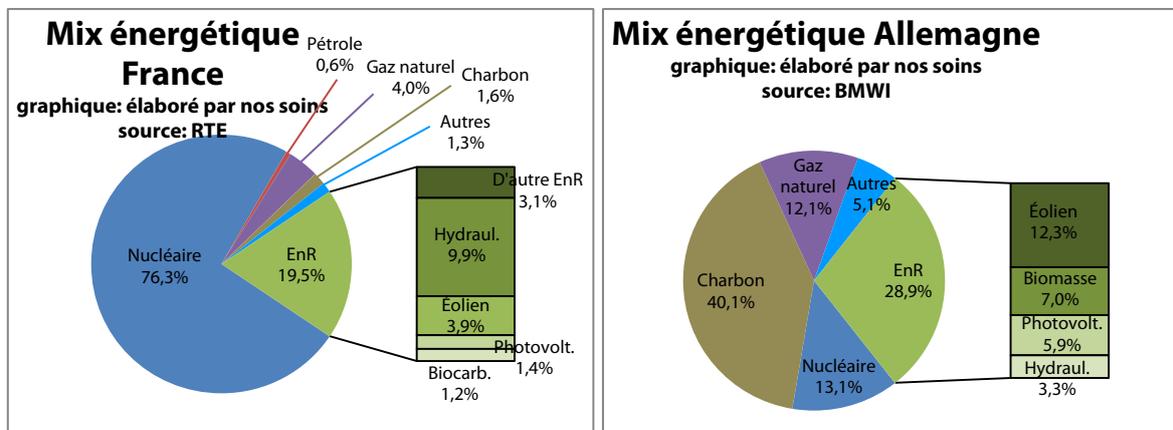


Perspectives franco-allemandes

La proposition COM(2016) 767 de la Commission européenne visant à modifier la directive sur les énergies renouvelables (2009/28/EC) fait l'objet de discussions très controversées, tant en Allemagne qu'en France. Le contexte et les structures dans lesquelles s'exercent les actions énergétiques sont bien différents dans les deux pays.

La production brute de l'électricité



La transition énergétique

En France:

- Réduction des émissions dans tout le système énergétique
- Loi sur la transition énergétique de 2015: augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 32% de la consommation énergétique totale d'ici 2030
- Seulement 50% de production d'énergie nucléaire d'ici 2025

En Allemagne:

- Sortie du nucléaire d'ici 2022 et décarbonisation
- Augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 55% - 60% d'ici 2035
- Projets pour les énergies renouvelables émanant à 46% des citoyens
- Ouverture partielle des appels d'offres aux installations situées dans des pays étrangers (5% de l'augmentation annuelle des capacités)

Le marché de l'électricité

Il y a aujourd'hui des interconnexions électriques entre la France et l'Allemagne de l'ordre de 3 GW.

En France:

- EDF, dont l'État français détient 85%, domine le marché au niveau de la production d'électricité (86%) et de la capacité installée (80%)
- Prix d'électricité: 16 centime/kWh
- Risque particulier de rupture de l'alimentation électrique à cause du chauffage électrique en hiver
- Vieilles centrales nucléaires nécessitant une révision générale coûteuse

En Allemagne:

- Quatre grandes entreprises (E.ON, RWE, EnBW, Vattenfall) dominent le marché traditionnel des énergies fossiles
- Prix d'électricité: 30 centime/kWh

Le secteur du transport

France:

- Position de précurseur et augmentation du nombre de voitures électriques à hauteur de 2,4 millions d'ici 2030
- Construction de 7 millions nouvelles bornes de recharge d'ici 2030

Allemagne:

- Augmentation du nombre de voitures électriques à hauteur de 1 million d'ici 2020 et de 6 millions d'ici 2030
- Réduire la consommation finale d'énergie par rapport à 2005 de 10% d'ici 2020 et de 40% d'ici 2050

Le chauffage et le refroidissement

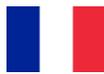
En France:

- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, PPE) prévoit l'augmentation de la capacité installée des énergies renouvelables de plus de 50% (19 Mtep) ainsi que de la fourniture de chaleur et de refroidissement de 1,9-2,3 Mtep d'ici 2023
- Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments de 38% d'ici 2020
- Obligation d'assainir les habitations privées qui consomment plus de 330 kWh par année et par mètre carré

En Allemagne:

- La EEWärmeG (loi sur la chaleur renouvelable) prévoit l'augmentation de la part des énergies renouvelables de la consommation énergétique totale de 14% d'ici 2020
- Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments de 80% d'ici 2050

Positions en Allemagne et en France

		
Le système de gouvernance au lieu de fixer des objectifs nationaux contraignants	<p>Selon le Gouvernement: Le cadre donné est insuffisant et ne précise pas assez les conditions pour les systèmes nationaux de promotion des énergies renouvelables.</p>	<p>Selon les ONGs pour le climat (WWF etc.): Système de gouvernance est trop souple et ne garantit pas la tenue des objectifs.</p>
L'ouverture des appels d'offres aux installations situées dans d'autres États membres	<p>La loi sur les énergies renouvelables (EEG) prévoit des appels d'offres transfrontaliers sur le principe de réciprocité (appel d'offre commun ou appel d'offre ouvert pour l'autre État membre). Un montant d'aide financier sera versé conforme à l'économie du marché. L'électricité doit avoir un effet réel sur le marché allemand (« importation physique »).</p>	<p>Selon l'article L311-10 Code de l'énergie, l'autorité administrative peut recourir à la procédure d'appel d'offres, lorsque les capacités de production ne répondent pas aux objectifs de la programmation pluriannuelle des investissements. Cette procédure est également ouverte pour les unités de production, qui sont installées sur le territoire d'un autre État membre.</p>
La fin de la priorité d'accès aux énergies renouvelables	<p>ONGs pour le climat: La priorité d'accès aux énergies renouvelables est nécessaire pour compenser leurs désavantages concurrentiels persistants. En cas de surproduction électrique c'est les installations fossiles qu'il faudrait déconnecter du réseau électrique.</p>	<p>ONGs pour le climat: La priorité d'accès aux énergies renouvelables est importante. De plus, les énergies renouvelables sont plus facilement déconnectables du réseau électrique qu'une installation fossile ou nucléaire.</p> <p>CFE Énergies: Le fait d'avoir les mêmes conditions d'accès pour toutes les installations est positif. Il est garant pour la sécurité pour le bon fonctionnement du réseau électrique européen.</p>
Les sources d'énergie alternatives dans le secteur du transport et réduction des biocarburants	<p>Association de l'industrie de transformation des graines oléagineuses (OVID): Effets négatifs pour l'agriculture et la protection du climat, puisque la culture de biocarburants améliore la qualité du sol et couvre 35% du besoin européen de protéagineux biologiques pour l'alimentation animale.</p> <p>§ 37a de la loi sur la protection des émissions (BlmschG): Quotas de réduction des gaz à effet de serre pour les entreprises de l'industrie pétrolière (2017-2019 réduction de 4%, d'ici 2020 de 6%)</p>	<p>Filière des agrocarburants: Menaces en termes d'emplois.</p> <p>ONGs climat: La sortie complète d'ici 2030 des carburants issus des cultures agricoles est nécessaire. Des réglementations européennes pour limiter les émissions de CO₂ sont indispensables.</p>
Le développement des connexions transfrontalières	<p>Agence sur l'énergie d'Allemagne a prévu de lancer un projet pilote pour un réseau franco-allemand de distribution électrique intelligent (« Smart Grid ») d'environ 10-20 kV.</p> <p>Le plan de développement du réseau électrique pour 2017-2030 (pas encore confirmé par la l'Agence fédérale des réseaux) comporte deux mesures visant l'extension du réseau.</p> <p>Le plan européen pour les projets énergétiques d'intérêt commun prévoit la possibilité d'une communication de gaz (reverse-flow) entre l'Allemagne et la France.</p>	<p>PPE: Les interconnexions¹ évitent à la France d'investir dans des capacités supplémentaires pour assurer sa sécurité d'approvisionnement. Il s'agit surtout des projets avec l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Irlande.</p> <p>Les contributions des capacités étrangères seront prises en compte sur le marché de capacité français à partir de 2019. Désormais, l'achat de garanties de capacités auprès de producteurs des pays limitrophes deviendra possible. À présent il n'y a qu'une prise en compte implicite: les contributions des capacités étrangères étant intégrées dans la détermination du coefficient de sécurité d'approvisionnement.</p>

¹ Elles doivent être compatibles avec le TYNDP européen (Ten-Year Network Development Plan).